Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20261016-23017-DE-1-1
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND
Directeur général

Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur BAUDE, Madame BOUNY, Monsieur DUBREUCQ, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Madame TRIQUET, Monsieur DUCONSEIL, Monsieur GRENIER.

Excusés : Monsieur BARBARIN qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur GLORIAN qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDE, Monsieur PANNIER qui a donné pouvoir à Madame DUHEN, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur PILCH qui a donné pouvoir à Monsieur LEROY, Monsieur FLAMENT qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Monsieur MELLICK.

Absent : Monsieur CAGIN.

Désignation de Monsieur Yvon DUCRON en qualité d'administrateur de l'Office representant l'association "Residence pour tous" en remplacement de l'association "Solidaires pour l'habitat"

Présidence
Rapporteur : LE PRESIDENT

Conformément aux prérogatives que lui confère le législateur via l'article R421-5 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil départemental désigne parmi les administrateurs de l'Office un administrateur representant une association œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Par délibération en date du 15 juillet 2021, le Conseil départemental du Pas de calais a désigné Monsieur Yvon DUCRON en qualité d'administrateur de l'Office representant l'association « Solidaire pour l'habitat » SOLIHA.
Cette désignation a par ailleurs été entérinée par le Conseil d'administration de Pas de calais habitat le 08 septembre 2021 (annexe 1).

Par courrier en date du 08 juillet 2025, l'association SOLIHA informait l'Office de sa mise sous liquidation judicaire à compter du 08 juillet 2025 (annexe 2).

Par conséquent le Conseil départemental du Pas de calais a désigné Monsieur Yvon DUCRON comme représentant de l'association « Résidence pour Tous », en remplacement de l'association « Solidaires pour l'habitat », afin de siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat (annexe 3).

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ prennent acte de la désignation de Monsieur Yvon DUCRON en tant que représentant de l'association « Résidence pour Tous », en remplacement de l'association « Solidaires pour l'habitat », afin de siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat

- ✓ maintiennent Monsieur Yvon DUCRON dans toutes les mêmes fonctions qu'il occupe actuellement au sein de l'Office.

Décision prend acte

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20210908-CA2109081-DE
Date de télétransmission : 08/09/2021
Date de réception préfecture : 08/09/2021

Acte certifié exécutoire

BRUNO FONTALIRAND
DIRECTEUR GENERAL
Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l' Homme
CS 20926 - ARRAS 62022 Cedex

PAS-DE-CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2021

Président : Monsieur PEZE

Présents : Mesdames AIT-CHIKHEBBIH, LEFEBVRE, LEROUGE, ROSSIGNOL, VAN HEGHE
Messieurs COTTIGNY, LEROY, BARBARIN, BAUDE, DUBREUCQ, DECLEMY, DUCRON, MALFAIT, MELLICK, PANNIER, PILCH

Excusés : Monsieur BAEY qui a donné pouvoir à Monsieur DECLEMY
Monsieur CHERET qui a donné pouvoir à Monsieur GLORIAN
Madame MEYFROIDT-LEFAIT qui a donné pouvoir à Monsieur MALFAIT

Composition du Conseil d'administration

Monsieur COTTIGNY confie la présidence au doyen d'âge de l'assemblée : Monsieur Gérard PEZE

A la suite des dernières élections départementales, et conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les membres du Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat, à l'exception des représentants des locataires, ont fait l'objet d'une nouvelle désignation.

Le Département du Pas-de-Calais, par délibération adoptée le 15 juillet 2021 par le Conseil départemental, a porté le nombre de membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative à 27 et a désigné les 17 membres dont la désignation lui incombe en application des dispositions de l'article R421-5 du CCH.

Ont ainsi été désignés :

- En qualité de Conseillers départementaux (6) :

Jean-Claude LEROY	Président du Conseil Départemental
Jean-Louis COTTIGNY	
Fatima AIT-CHIKHEBBIH	
Olivier BARBARIN	
Alexandre MALFAIT	
Sylvie MEYFROIDT-LEFAIT	

- En qualité de personnalités qualifiées (9) :

Jacques MELLICK	Ancien Ministre
Sabine VAN HEGHE	Sénatrice
Nadine LEFEBVRE	Maire de Beuvry, Conseillère Communautaire déléguée en charge du logement et du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane
Jacqueline MAQUET	Députée
Alain DUBREUCQ	Maire de Sains-en-Gohelle, Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin chargé des mobilités
Nadine LEROUGE	Adjointe au Maire d'Outreau en charge du logement

Dont 3 en qualité d'élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office :

Bernard BAUDE	Maire de Méricourt, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Christophe PILCH	Maire de Courrières, Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin
Françoise ROSSIGNOL	Maire de Dainville, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine d'Arras

- En qualité de représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (2) :

Yvon DUCRON	Représentant SOLIHA, Solidaires pour l'habitat
Gérard PEZE	Représentant le Comité d'hygiène Sociale du Pas-de-Calais

Ont par ailleurs été désignés par les Institutions :

- En qualité de représentant de la Caisse d'allocations familiales :

Bernard BAEY

- En qualité de représentant des collecteurs de la PEEC (participation des employeurs à l'effort à la construction) dans le Département :

Bertrand DECLEMY

- En qualité de représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Pas-de-Calais :

Alain PANNIER

- En qualité de représentants des organisations syndicales de salariés (2) :

Christelle BOUNY	Représentante du Syndicat CFDT
Pierre CHERET	Représentant du Syndicat CGT

Sont en outre membres du Conseil d'Administration 5 représentants de locataire qu'il conviendra de désigner, pour la durée du mandat restant à courir, au vu des résultats de la dernière élection, en appliquant la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Et, en qualité de représentante du Comité social et économique avec voix consultative

Christine DARRAS	Secrétaire du Comité social et économique

Assistent également aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative

Monsieur le Préfet	Commissaire du Gouvernement
Bruno Fontalirand	Directeur général

******

Monsieur PEZE constate que les 22 membres désignés par le Conseil départemental et les Institutions pour siéger au Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat sont installés

Monsieur PEZE constate ensuite que le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PAS-DE-CALAIS

Veuillez adresser la correspondance à :
SOLIHA Pas de Calais
160 Place des Écrins, Bâtiment le Pelvoux
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS

Monsieur, Madame

Objet : Information : Liquidation judiciaire de SOLIHA Pas-de-Calais

Nos Réf. : DD/PL/JL/20250708

SAINT-NICOLAS,
Le 8 Juillet 2025

Monsieur, Madame,

Avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, associatifs et de la société civile, SOLIHA Pas-de-Calais a eu le privilège de tisser des liens forts, monter des projets et surtout d'**œuvrer pour le logement, et le bien-être des publics en grande difficulté.** Ce fut notre crédo, nous l'avons décliné sous toutes les formes suivant notre projet associatif et nos convictions ; désintéressés et dans le seul but de servir la cause que nous avions choisie en travaillant à SOLIHA Solidaire pour l'Habitat -anciennement PACT-.

Nous l'avons fait avec conviction, professionnalisme. Car sans une croyance forte dans l'humain et la perfectibilité de la société, nous n'aurions pas pu, toutes ces années, réaliser nos missions, être aux côtés des publics les plus fragiles, dans le besoin, et tenir contre vents et marées.

Nous avons traversé des tempêtes, et après plus de 70 ans de présence dans le Pas-de-Calais, l'heure est venue d'arrêter nos activités. Non que nous ne soyons découragés, mais bien parce que nous sommes stoppés par des moyens insuffisants, des coûts de gestion en constante augmentation, les déficits antérieurs, une conjoncture économique qui se durcit, qui entravent notre maintien et hypothèquent notre déploiement.

Faisant face à nos responsabilités, nous souhaitons vous informer que notre belle association SOLIHA Pas-de-Calais, a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal judiciaire d'Arras, en date du 8 Juillet 2025. Cette décision a été prise après mûres réflexions et une analyse approfondie de notre situation financière et des difficultés rencontrées.

En conséquence, nous avons le regret de vous annoncer que nous cessons toute activité à compter de cette date. Cette période est difficile pour l'ensemble de nos collaborateurs qui traversent une épreuve sans précédent. Nous sommes inquiets pour eux, ils vont se retrouver sans emploi, c'est pourquoi nous sommes prêts à étudier avec vous les perspectives de reclassement.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PAS-DE-CALAIS

Cette étape marque la fin d'une collaboration fructueuse et enrichissante que nous avons partagée au fil des années, au profit d'une cause et de valeurs qui nous tiennent à cœur. Nous tenons à vous exprimer notre sincère gratitude pour la confiance et le soutien que vous nous avez témoigné tout au long de notre collaboration. Travailler avec vous a été un véritable privilège, et nous avons grandement apprécié le partenariat noué entre nous. Nous sommes conscients du vide que nous laisserons et des conséquences pour les publics accompagnés. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers les associations du réseau des SOLIHA pour étudier d'éventuelles possibilités de reprise d'actions. Nous ne pouvons que vous recommander d'étudier avec attention les propositions qui vous seront faites, dans l'intérêt de tous, et plus particulièrement des usagers. Nous sommes également convaincus de la force du réseau associatif et institutionnel existant dans notre département du Pas-de-Calais, qui saura mobiliser les moyens de poursuivre les missions et de prendre le relais dans l'accompagnement des publics pour lesquels nous étions missionnés.

Nous avons grandement apprécié la relation professionnelle que nous avons bâtie ensemble et nous garderons en mémoire les moments de collaboration qui ont marqué notre parcours.

Vous serez désormais en lien avec le mandataire judiciaire désigné, qui prendra contact avec vous le moment venu.

Nous vous remercions encore une fois pour toutes ces années de collaboration et vous souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, en l'expression de notre considération.

Dominique DEPREZ	Pascale LAMOUCHE	Jonathan LEFEBVRE
Président	Directrice	Directeur Adjoint

SIEGE SOCIAL
160 Place des Ecrins
Bâtiment Le Pelvoux
62223 ST NICOLAS LEZ ARRAS
Tél. 03.21.51.23.55

Antenne de Saint-Omer
Fax 03.21.98.79.51

contact.pasdecalais@soliha.fr
www.soliha-pasdecalais.fr

PREMIER RESEAU ASSOCIATIF NATIONAL AU SERVICE DE L'HABITAT
Association régie par la loi de 1901
SIREN 513740340 - Code NAF 8790B
Carte professionnelle Gestion Immobilière n° CPI 6201 2018 000 037 397 délivrée par la CCI de l'Artois
Garant bancaire : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - Montant de la garantie: 110 000 €

62 **Pas-de-Calais**
Le Département

REÇU LE 24 OCT. 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction de l'assemblée et des élus

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

[redacted]
[redacted]
[redacted]3

Monsieur Bruno FONTALIRAND
Directeur Général de Pas-de-Calais Habitat
4 avenue des Droits de l'Homme
CS 20926
62000 ARRAS

Votre réf. : Hugo Raout – Direction Générale d'Appui
Objet : désignation d'un représentant d'association au conseil d'administration de Pas-de-Calais Habitat

Monsieur le Directeur Général,

Je vous informe que lors de sa réunion du 22 septembre 2025, le Conseil départemental a désigné monsieur Yvon Ducron, représentant de l'association « Résidence pour Tous », en remplacement de l'association « SOLIHA Solidaires pour l'habitat », afin de siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de Pas-de-Calais Habitat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 21 octobre 2025

Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services